

LES CIGARETTES « LÉGÈRES » ET « À FAIBLE TENEUR EN GOUDRONS »

Foire Aux Questions (FAQ)

1. À quoi les fabricants de tabac font-ils référence lorsqu'ils utilisent les termes « à faible teneur en goudrons », « légères », « ultra légères » ou d'autres termes similaires ?

Les termes tels que « légères » et « à faible teneur en goudrons » sont des descriptifs trompeurs développés par l'industrie du tabac afin de laisser entendre que ces cigarettes sont moins nocives que des cigarettes normales.¹ Les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » doivent leur nom au fait que, lors des tests effectués sur des machines à fumer, elles émettent moins de goudrons et de nicotine que les cigarettes normales.² Bien qu'elles ne soient régies par aucune norme internationale, les appellations « légères » et « à faible teneur en goudrons » indiquent en règle générale qu'une cigarette produit moins de 15 mg de goudrons et moins d'1 mg de nicotine lors des tests effectués sur une machine à fumer.² Cependant, l'aspiration de la machine ne reproduit pas exactement le comportement tabagique humain et il a été prouvé que les tests réalisés avec ce type de machines sous-estiment systématiquement le comportement réel.³

Des documents de l'industrie du tabac couvrant plusieurs décennies montrent qu'elle savait que les mesures effectuées sur des machines à fumer sous-estimaient la quantité de goudrons et de nicotine effectivement absorbée par le fumeur.² Les fumeurs de cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » ont tendance à prendre des bouffées plus longues, plus fréquemment, ou à inhaler plus profondément.⁴ Par conséquent, la fumée inhalée à partir d'une cigarette « légère » ou « à faible teneur en goudrons » peut contenir près de deux à trois fois la quantité de goudrons et de nicotine mesurée lorsque cette même cigarette est soumise à un test effectué sur une machine à fumer.²

2. Comment expliquer les différences observées concernant les taux de goudrons mesurés par les machines à fumer ?

En réponse à l'apparition des tests sur machine, les fabricants de tabac ont modifié la conception des cigarettes de façon à réduire les taux d'émissions de goudrons et de nicotine mesurés par ces machines, mais pas la quantité absorbée par les fumeurs. Les fabricants de tabac conçoivent les cigarettes afin qu'elles soient, selon leurs propres mots, élastiques ou flexibles, pour que les fumeurs puissent aisément augmenter leur absorption de nicotine et de goudrons en fumant plus intensément que les machines à fumer standard.⁵

Ils réduisent la concentration de fumée par bouffée aspirée par les machines à fumer en ajoutant sciemment des orifices de ventilation dans les filtres des cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons ». Ces orifices de ventilation apportent de l'air et diluent la fumée, conduisant à des taux de goudrons et de nicotine artificiellement bas lors des mesures effectuées sur les machines.^{2,4,6} Les fumeurs, en revanche, bouchent souvent les orifices de ventilation avec leurs doigts ou leurs lèvres et inhalent par conséquent plus de goudrons et de nicotine que les machines.

3. Les différences concernant les taux de goudrons mesurés par les machines sont-elles uniquement imputables aux orifices de ventilation ou les fabricants de tabac utilisent-ils d'autres méthodes pour manipuler la composition des cigarettes ?

Les différences observées concernant les taux de goudrons mesurés par les machines ne sont pas uniquement imputables aux orifices de ventilation. D'autres caractéristiques des cigarettes font que les fumeurs inhalent des taux bien plus élevés de goudrons et de nicotine que ceux observés lors des tests effectués sur les machines.

Voici quelques exemples de stratégies déployées par l'industrie du tabac à cet effet ²:

- Manipuler les filtres (filtres ventilés, plus longs, plus denses, actifs).
- Diminuer la densité du tabac en utilisant des feuilles de tabac reconstitué, des feuilles de tabac expansé (obtenu par exemple par des procédés d'expansion HXD), des goûts et additifs, des cigarettes de circonférence plus petite.
- Mélanger le tabac avec des variétés de tabac à teneur plus faible en nicotine et différentes parties du plant ou positions de feuilles sur celui-ci.
- Procéder à un traitement chimique du papier à cigarette pour accélérer la combustion des cigarettes et réduire ainsi le nombre de bouffées pouvant être prises par les machines à fumer.²

Lorsqu'elles sont soumises aux tests effectués sur les machines à fumer, les cigarettes présentant ces caractéristiques émettent des taux plus faibles de goudrons et de nicotine que les cigarettes qui en sont dépourvues. Néanmoins, ces modifications apportées dans la conception des cigarettes conduisent les fumeurs à compenser les quantités plus faibles de nicotine reçues par des bouffées plus longues, plus fréquentes et plus profondes et à inhaler ainsi des quantités de goudrons et de nicotine plus importantes que les machines à fumer.

4. Une cigarette peut-elle avoir un taux de goudrons sans danger ?

À ce jour, aucune preuve ne permet de dire qu'il existe un taux de goudrons sans danger. Le goudron est produit par la combustion du tabac et d'autres ingrédients lorsqu'on allume une cigarette. La cigarette sans danger n'existe pas.^{7,8} Pour un fumeur, arrêter le tabac est le seul moyen d'améliorer sa santé.

5. Est-il possible d'éliminer complètement le goudron des cigarettes ?

Non. Le goudron n'est pas un ingrédient de la cigarette, mais un produit de la combustion généré par le fait de brûler le tabac ou d'autres matières organiques, y compris le chocolat, les clous de girofle et d'autres substances ajoutées par les cigarettiers dans de nombreuses cigarettes.^{9,10} Les émissions de goudrons ne peuvent pas être éliminées si la cigarette est amenée à brûler ou même à fumer à des températures élevées.

6. Les cigarettes étiquetées « à faible teneur en goudrons » ou « légères » sont-elles meilleures pour la santé que les autres ?

Non. Les preuves montrent que, lorsqu'elles sont fumées par l'homme, les cigarettes « légères » ou « à faible teneur en goudrons » n'apportent aucun effet bénéfique pour la santé et sont tout aussi nocives que des cigarettes normales.² De surcroît, les fumeurs de cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » ont tendance à prendre des bouffées plus longues, plus fréquentes et plus profondes et à obstruer les orifices de ventilation avec les doigts ou

LES CIGARETTES « LÉGÈRES » ET « À FAIBLE TENEUR EN GOUDRONS » : FAQ

les lèvres pour obtenir la dose souhaitée de nicotine.⁴

Les chercheurs pensent désormais que les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » pourraient être associées à une augmentation des adénocarcinomes liés au tabagisme, une forme jadis rare de cancer du poumon aujourd'hui la plus fréquemment diagnostiquée.¹¹⁻¹⁶

Les organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union Européenne, le National Cancer Institute des États-Unis, et toutes les parties de la Convention-cadre pour la lutte antitabac s'accordent à dire que les paquets de cigarettes portant la mention « à faible teneur en goudrons » ou « légères » sont inexacts et trompeurs et qu'ils devraient être interdits.

7. La Federal Trade Commission (FTC, commission fédérale du commerce) des États-Unis a abandonné sa méthode de test des cigarettes en 2008. Qu'est-ce que cela signifie ?

Une directive publiée par la FTC en 1966 autorisait les affirmations commerciales concernant les taux de goudrons et de nicotine basées sur les résultats d'un test effectué avec une machine à fumer, appelé méthode du filtre Cambridge, plus connu sous le nom de « méthode FTC ». En 2008, la FTC a abrogé cette directive. Les fabricants de tabac présents sur le marché américain s'exposent désormais à des poursuites judiciaires s'ils utilisent les taux de nicotine et de goudrons actuels d'une façon jugée fallacieuse ou trompeuse par la FTC.

L'action de la FTC a des implications considérables sur le marketing du tabac à travers le monde car la méthode FTC est identique à la norme ISO adoptée par l'Organisation internationale de normalisation et utilisée à l'échelle mondiale pour mesurer les taux de goudrons et de nicotine des cigarettes. L'industrie du tabac utilise cette même méthode pour analyser et commercialiser les cigarettes dites « légères », « à faible teneur » ou « plus sûres » aux quatre coins du monde.

8. Quelles mesures les fumeurs devraient-ils prendre pour améliorer sa santé ?

Pour un fumeur, arrêter le tabac est le seul moyen d'améliorer sa santé. Le fait d'arrêter permet à tout âge de réduire le risque de maladie et de décès prématuré.⁷

Les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » ne sont pas meilleures pour la santé que les cigarettes normales et fumer ce type de cigarettes ne constitue pas une alternative plus saine à l'arrêt du tabac.

9. Pour les fumeurs qui ne peuvent pas arrêter immédiatement, est-il préférable de fumer des cigarettes « légères » ou « à faible teneur en goudrons » plutôt que des cigarettes normales ?

Non, les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » n'apportent aucun effet bénéfique pour la santé et sont tout aussi nocives que les cigarettes normales.² Lorsqu'elles sont fumées par l'homme, ces cigarettes peuvent émettre autant de goudrons et de nicotine que des cigarettes normales.² En fait, les chercheurs pensent aujourd'hui que les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » pourraient être associées à une augmentation des adénocarcinomes liés au tabagisme, une forme jadis rare de cancer du poumon aujourd'hui la plus fréquemment diagnostiquée.¹¹⁻¹⁶

10. Les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » font-elles partie intégrante de la stratégie de croissance des fabricants de tabac ?

Oui. Dès les années 1960, craignant que les fumeurs soucieux de leur santé n'engendrent une perte de bénéfices, l'industrie du tabac lance les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons ». Elle commence alors à commercialiser ces cigarettes en vantant leur teneur plus faible en goudrons et en nicotine afin de rassurer les consommateurs et d'encourager les fumeurs soucieux de leur santé à changer de marque plutôt que d'arrêter de fumer.^{2,17}

Aujourd'hui, l'industrie du tabac commence à étendre ses efforts de marketing concernant les cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » aux pays dont l'économie est en forte croissance et dans lesquels les préoccupations liées à la santé et au tabagisme sont en constante augmentation. Elle dépense chaque année des milliards de dollars dans le marketing de ces cigarettes à travers le monde à grand renfort de tactiques de marketing trompeuses visant à convaincre les fumeurs soucieux de leur santé de changer de marque plutôt que d'arrêter la cigarette.

Le marketing des cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » a généré des ventes qui se chiffrent en milliards de dollars pour l'industrie du tabac mais a conduit à des résultats tragiques pour les fumeurs.

11. La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac (CCLAT) interdit-elle l'utilisation des termes « légère » et « à faible teneur en goudrons » ?

Oui. L'Article 11 de la CCLAT exige des pays qui l'ont ratifiée qu'ils interdisent l'utilisation de descriptifs trompeurs tels que « légère » et « à faible teneur en goudrons » sur le conditionnement et l'étiquetage des cigarettes.¹⁸

Article 11.1 de la CCLAT. Chaque Partie, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui la concerne, adopte et applique conformément à sa législation nationale des mesures efficaces pour faire en sorte que : a) le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac ne contribuent pas à la promotion d'un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions du produit, y compris des termes, descriptifs, marques commerciales, signes figuratifs ou autres qui donnent directement ou indirectement l'impression erronée qu'un produit du tabac particulier est moins nocif que d'autres, comme par exemple des termes tels que « à faible teneur en goudrons », « légère », « ultra-légère » ou « douce ».

11a. La CCLAT exige-t-elle des fabricants de tabac qu'ils dressent la liste des ingrédients des cigarettes et précisent le taux de goudrons ?

L'Article 11 de la CCLAT stipule que les paquets devraient porter « des informations sur les constituants et émissions pertinents des produits du tabac tels que définis par les autorités nationales ». Elle n'exige toutefois pas la mention des taux de goudrons sur les paquets de produits du tabac. En fait, les Directives pour l'application de l'article 11 recommandent l'interdiction de la mention des taux de goudron si celle-ci pourrait impliquer qu'une marque est moins dangereuse qu'une autre.

LES CIGARETTES « LÉGÈRES » ET « À FAIBLE TENEUR EN GOUDRONS » : FAQ

Ces Directives établissent que « pour mettre en œuvre cette obligation, les Parties devraient exiger que des informations qualitatives pertinentes soient portées sur chaque paquet ou cartouche de produits du tabac. Parmi les mentions que l'on peut faire figurer sur les paquets ou cartouches, on peut préciser par exemple que :

- “La fumée de ces cigarettes contient du benzène, une substance cancérigène bien connue” ou encore
- “En fumant, vous vous exposez à plus de 60 produits chimiques pouvant causer un cancer” ».

En outre, « les Parties ne devraient pas exiger que l'on fasse figurer sur les différentes formes de conditionnement et d'étiquetage des produits du tabac des informations quantitatives ou qualitatives concernant les constituants et émissions du tabac qui pourraient laisser entendre que telle ou telle marque est moins dangereuse qu'une autre, par exemple le taux de goudrons, de nicotine et de monoxyde de carbone ou la mention “Ces cigarettes contiennent des taux réduits de nitrosamines”. »

12. Certains gouvernements ou tribunaux à travers le monde ont-ils pris des mesures à l'encontre des fabricants de tabac qui utilisaient des descriptifs trompeurs tels que « légères » et « à faible teneur en goudrons » ?

Oui. De nombreux pays restreignent ou interdisent désormais l'utilisation de stratégies de marketing trompeuses, et notamment celle de descriptifs trompeurs tels que « légères » et « à faible teneur en goudrons » dans les publicités pour les cigarettes. De fait, plus de 60 % de la population mondiale vit dans des pays interdisant les termes de marketing trompeurs.¹⁹

Le 5 juin 2001, l'Union Européenne (UE) a adopté une loi interdisant l'utilisation de « textes, dénominations, marques et signes figuratifs ou autres indiquant qu'un produit du tabac particulier est moins nocif que d'autres ». Les États-Unis ont interdit les termes trompeurs dans le cadre du Family Smoking Prevention and Tobacco Control Act, loi signée par le Président Obama le 22 juin 2009.²⁰ D'autres pays à travers le monde ont pris des mesures visant à interdire les conditionnements et étiquettes de cigarettes trompeurs, y compris :

- en Europe de l'Est (Ukraine) ;
- en Amérique latine (Brésil, Chili, Venezuela, Panama) ;
- en Asie de l'Est et du Sud-Est (Thaïlande, Chine, Inde) ;
- au Moyen-Orient (Iran, Turquie).

13. Quelles sont les mesures pouvant être prises pour contrer la fraude des cigarettes « légères » et « à faible teneur en goudrons » ?

Les dirigeants du monde entier doivent œuvrer à l'élaboration de politiques qui s'inscrivent dans la Convention-cadre pour la lutte antitabac afin d'éviter que cette tragédie en matière de santé publique ne continue à se propager à travers la planète. Des actions doivent être engagées par les gouvernements et la société civile pour appliquer efficacement l'Article 11 de la CCLAT.

1. World Health Organization (WHO). Scientific Advisory Committee on Tobacco Product Regulation. SACTob conclusions on health claims derived from ISO/FTC method to measure cigarette yield. Geneva: WHO; 2003. Available from: http://www.who.int/tobacco/sactob/recommendations/en/iso_ftc_en.pdf. 2. National Cancer Institute. Risks associated with smoking cigarettes with low machine-measured yields of tar and nicotine. Smoking and Tobacco Control Monograph no. 13. Bethesda, MD: National Cancer Institute; 2001 October Contract No.: NIH Pub. No. 02-5074. Available from: http://deccps.nci.nih.gov/tcrb/monographs/13/m13_5.pdf. 3. Hammond D, Wiebel F, Kozlowski LT, Borland R, Cummings KM, O'Connor RJ, et al. Revising the machine smoking regime for cigarette emissions: implications for tobacco control policy. Tobacco Control. 2007 Feb;16(1):8-14. 4. Canada Ministerial Advisory Council on Tobacco Control. Putting an end to deception: Proceedings of the International Expert Panel on Cigarette Descriptors. Quebec: Canada Ministerial Advisory Council on Tobacco Control; 2002. p.4. 5. NOVA. Search for a safe cigarette [documentary]. 2001. 6. Kozlowski LT, O'Connor R. Cigarette filter ventilator is a defective design because of misleading taste, bigger puffs, and blocked vents. Tobacco Control. 2002;11:i40-i50. 7. US Department of Health and Human Services. The health consequences of smoking: A report of the Surgeon General. Atlanta: U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health; 2004. p.25. 8. British American Tobacco (BAT). Cigarette Ingredients. London: BAT; 2008 [updated 2007 Oct 31 cited 2008 Mar 6]; Available from: http://www.bat.com/group/sites/uk_3mnfen.nsf/vwPagesWebLive/D052AMK5?opendocument&SKN=3&TMP=1. 9. American Heritage Dictionary of the English Language. 4th ed: Houghton Mifflin Company; 2004. Definition of Tar. 10. American Heritage Science Dictionary. Houghton Mifflin Company; 2002. Definition of Tar. 11. Strauss G. Presentation at the 12th World Conference on Lung Cancer. 2007. 12. Stellman SD, Muscat JE, Thompson S, Hoffmann D, Wynder EL. Risk of squamous cell carcinoma and adenocarcinoma of the lung in relation to lifetime filter cigarette smoking. Cancer. 1997;80(3):382-8. 13. Russo A, Crosignani P, Franceschi S, Berrino F. Changes in lung cancer histological types in Varese cancer registry. European Journal of Cancer. 1997;33(10):1643-47. 14. Osann K. Epidemiology of lung cancer. Current opinions in pulmonary medicine. 1998;4(4):198-204. 15. Wynder EL, Muscat JE. The changing epidemiology of smoking and lung cancer histology. Environmental health perspectives. 1995;103 Supplement 8:143-8. 16. Low-tar cigarettes linked to cancer upsurge. BBC news; 1999 [November 18]; Available from: www.news.bbc.co.uk. 17. Tindle H, Rigotti N, Davis R, Barbeau E, Kawachi I, Shiffman S. Cessation among smokers who used “light” cigarettes: results from the 2000 National Health Interview Survey. American Journal of Public Health. 2006;96(8):1-7. 18. World Health Organization (WHO). Framework Convention on Tobacco Control (FCTC). Geneva: WHO; 2003. Available from www.who.int/fctc/en/. 19. World Health Organization (WHO). WHO Report on the global tobacco epidemic, 2008: The MPOWER package. Geneva: WHO; 2008. Available from www.who.int/entity/tobacco/mpower/mpower_report_full_2008.pdf. 20. US Department of Justice (US DOJ). Civil Division US DOJ Litigation Against Tobacco Companies. Washington, D.C.: US Department of Justice; 2008. Available from www.usdoj.gov/civil/cases/tobacco2/index.htm